Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

# Marylise LEBRANCHU,

Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation et de la Fonction publique

Déplacement à Alençon sur le thème de la

## Modernisation de l'Action publique

*Vendredi 1er mars 2013*

***Dossier de presse***

**Contacts presse**
Service de presse de Marylise LEBRANCHU – Tél : 01 43 19 23 36 – 80, rue de Lille – 75007 Paris

# PRESENTATION DE LA DEMARCHE

En lançant la démarche « Innover et simplifier avec les agents publics », le Gouvernement marque sa volonté d'impliquer étroitement les agents publics dans le processus de modernisation de l'action publique.

Le Gouvernement Ayrault est convaincu que les agents publics, directement en contact avec les usagers, et premiers acteurs du service public, peuvent proposer des pistes innovantes et efficaces pour améliorer et simplifier les services aux usagers et le fonctionnement des administrations.

Il a donc souhaité les **associer par le biais d'une vaste consultation**[1] en ligne et dans les territoires.

C'est le sens de la démarche « **Innover et simplifier avec les agents publics** » qui vise à **recueillir les bonnes pratiques et les idées nouvelles des agents de la fonction publique d'Eta**t avec un triple objectif : rendre les services publics plus simples, plus justes et plus efficaces.

Le site Internet support de cette consultation est ouvert dès aujourd'hui, vendredi 1er mars, et permettra aux agents de déposer leurs propositions jusqu'au 30 avril sur :

Innover.modernisation.gouv.fr

[1] La consultation est, au sens, strict, une demande d'avis. Il s'agit du processus selon lequel le point de vue d'un organisme ou l'opinion d'une population concernée par une politique est sollicité. Elle peut porter sur tout ou partie de l'état des lieux, sur l'analyse des résultats de la politique évaluée ou sur des scénarios d'évolution. La demande d'avis se présente sous forme d'une ou plusieurs questions précises.
La consultation concerne également les agents chargés de la mise en œuvre des politiques aux différents niveaux de la hiérarchie, au sein des administrations publiques concernées.
Source : d'après Conseil d'Etat – *Rapport Public 2011, Consulter autrement, participer effectivement*.

# THEMES DE LA CONSULTATION

La consultation propose aux agents publics de formuler des propositions sur **trois thématiques de modernisation de l'action publique** :

## « Rendre un meilleur service »

Propositions de nature à améliorer et simplifier les relations entre l'usager et les services publics :

- ✓ information et renseignements administratifs
- ✓ accueil des usagers
- ✓ simplifications des démarches pour les particuliers / entreprises / associations
- ✓ services numériques

*Exemples : systématiser la prise de rendez-vous en ligne avant un déplacement en préfecture ; permettre aux usagers de suivre leurs plaintes sur internet ; simplifier l'utilisation du titre emploi service entreprises (TESE) etc.*

## « Améliorer le fonctionnement interne »

Propositions de nature à améliorer les processus de gestion des services centraux et déconcentrés, améliorer les processus transversaux et réduire les tâches et actions inutiles :

- ✓ traitement et instruction des demandes
- ✓ circuits d'information et de décision
- ✓ gestion budgétaire et financière
- ✓ gestion des ressources humaines
- ✓ systèmes et réseaux d'information et de communication
- ✓ environnement et conditions de travail
- ✓ réduction des tâches inutiles

*Exemples : établir une procédure d'accueil des nouveaux arrivants et un livret d'accueil ; organiser une co-gestion des petites fournitures par les services logistiques et les secrétariats des pôles métiers ; définir une stratégie générale d'utilisation du mail, créer un répertoire en ligne des acronymes de l'administration, etc.*

**« Simplifier les réglementations »**

Propositions de simplification des réglementations et des normes en identifiant et en supprimant les textes inutiles, caducs ou trop complexes (lois, décrets, circulaires, coutumes…) applicables aux :

- ✓ particuliers
- ✓ entreprises
- ✓ associations
- ✓ collectivités
- ✓ agents

*Exemples : développer l'évaluation des principaux textes législatifs ; garantir la qualité des normes nouvelles en généralisant les études d'impact ; réduire le nombre d'actes à transmettre au contrôle de légalité en matière d'urbanisme etc.*

# MODE D'EMPLOI

Tous les agents de la fonction publique d'Etat sont invités à **participer via un site web participatif national et dans le cadre de consultations locales**

*La consultation en ligne*

Pour participer, les agents **se rendent sur le site innover.modernisation.gouv.fr** où ils peuvent déposer leurs propositions, de manière individuelle ou collective, mais également commenter les idées des autres agents et voter pour les propositions qu'ils jugent les plus utiles.

Les propositions d'amélioration devront :

- apporter un bénéfice concret aux services publics et/ou aux usagers dans leurs interactions/relations avec l'administration.
- être potentiellement applicables et généralisables à l'échelle nationale.

Toutes les idées seront prises en compte. Après une analyse approfondie, les contributions retenues seront intégrées aux programmes ministériels de modernisation et de simplification de l'action publique et aux décisions du CIMAP.

Les agents dont les propositions auront été retenues pourront être sollicités pour étayer, s'ils le souhaitent, leurs idées avec les équipes du SGMAP et/ou des ministères concernés.

Un suivi des idées mises en œuvre sera réalisé et les agents seront informés de l'évolution de leurs propositions.

INNOVER ET SIMPLIFIER
AVEC LES AGENTS PUBLICS
Bonjour Services de l'Etat
Mon compte | Se déconnecter
Accueil
Rendre un meilleur service
Améliorer le fonctionnement interne
Simplifier les réglementations
Contribuez à la modernisation de l'action publique !
Pour chaque sujet :
• Déposez votre idée ou bonne pratique
• Commentez
• Votez
Je dépose ma proposition
Jusqu'au 30 avril, contribuez aux 3 sujets ! Vos meilleures idées seront valorisées et mises en œuvre dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique.
En savoir +
Faites comme eux, déposez vos idées !
Les + récentes
Les + commentées
Les + votées
Réduire le nombre d'actes à transmettre au contrôle de légalité en matière d'urbanisme
Linandre
Textes applicables aux collectivités | 0 commentaire(s) | 1 vote(s)
Je vote
Je commente
Reconnaître le caractère exécutoire des actes des collectivités publiés sur un support numérique
Edmond75
Textes applicables aux collectivités | 0 commentaire(s) | 1 vote(s)
Je vote
Je commente
Définir une stratégie générale d'utilisation du mail
Tanguy
Environnement et conditions de travail | 0 commentaire(s) | 2 vote(s)
Je vote
Je commente
LIENS UTILES
Le portail de la modernisation de l'Etat
Ensemble simplifions
LES DERNIERS COMMENTAIRES
Il s'agit de systématiser la prise en compte de l'impact des nouvelles normes sur le citoyen, la collectivit...(+)
Par Le modérateur, le 26/02/2013
• Sur Garantir la qualité des normes nouvelles en généralisant les études d'impact
Dans Autres textes
Les consultations ouvertes "en ligne" préalables à

*Les consultations locales*

Ces consultations s'organiseront à partir du mois de mars 2013 dans les départements et les régions dans le cadre d'ateliers de travail.

Ces ateliers permettront de faire émerger de nouvelles idées depuis le terrain, et de réfléchir en groupe, au sein des services.

A l'issue de ces ateliers, une synthèse de la consultation sera établie. Le CIMAP de la fin du premier semestre sera l'occasion pour le gouvernement de faire le bilan de la consultation.

Les propositions de portée locale sont analysées et mises en œuvre le cas échéant.

Les propositions de portée nationale ou interministérielle sont remontées et consolidées pour être étudiées.

# LANCEMENT A ALENÇON

La Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique se rend à la cité administrative d'Alençon pour rencontrer les agents et lancer officiellement la consultation « Innover et Simplifier avec les Agents Publics ».

Le département de l'Orne est pilote de la démarche. Il organisera les premières consultations locales avec les agents

A l'occasion du déplacement de la Ministre, un groupe d'agents participera à un premier atelier de 3 heures, au terme duquel les propositions d'amélioration formulées seront discutées avec la Ministre et mises en ligne sur le site collaboratif « Innover et Simplifier avec les Agents Publics ».